



---

# VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

---

RÈGLEMENT R.C.A.3V.Q. 30

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY–SILLERY–CAP-ROUGE  
SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 37301HA**

---

**Avis de motion donné le 7 juillet 2010  
Adopté le 18 août 2010  
En vigueur le 24 août 2010**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme afin de réduire la zone 37301Ha, sise à l'intérieur du périmètre formé par la rue du Capitaine-Bernier, l'avenue Blaise-Pascal, le boulevard du Versant-Nord et l'avenue Le Gendre, de manière à ce que les lots numéros 1 695 494, 3 703 694 et 3 703 695 du cadastre du Québec soient dorénavant inclus dans la zone 37202Ha.*

**RÈGLEMENT R.C.A.3V.Q. 30**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE  
SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 37301HA**

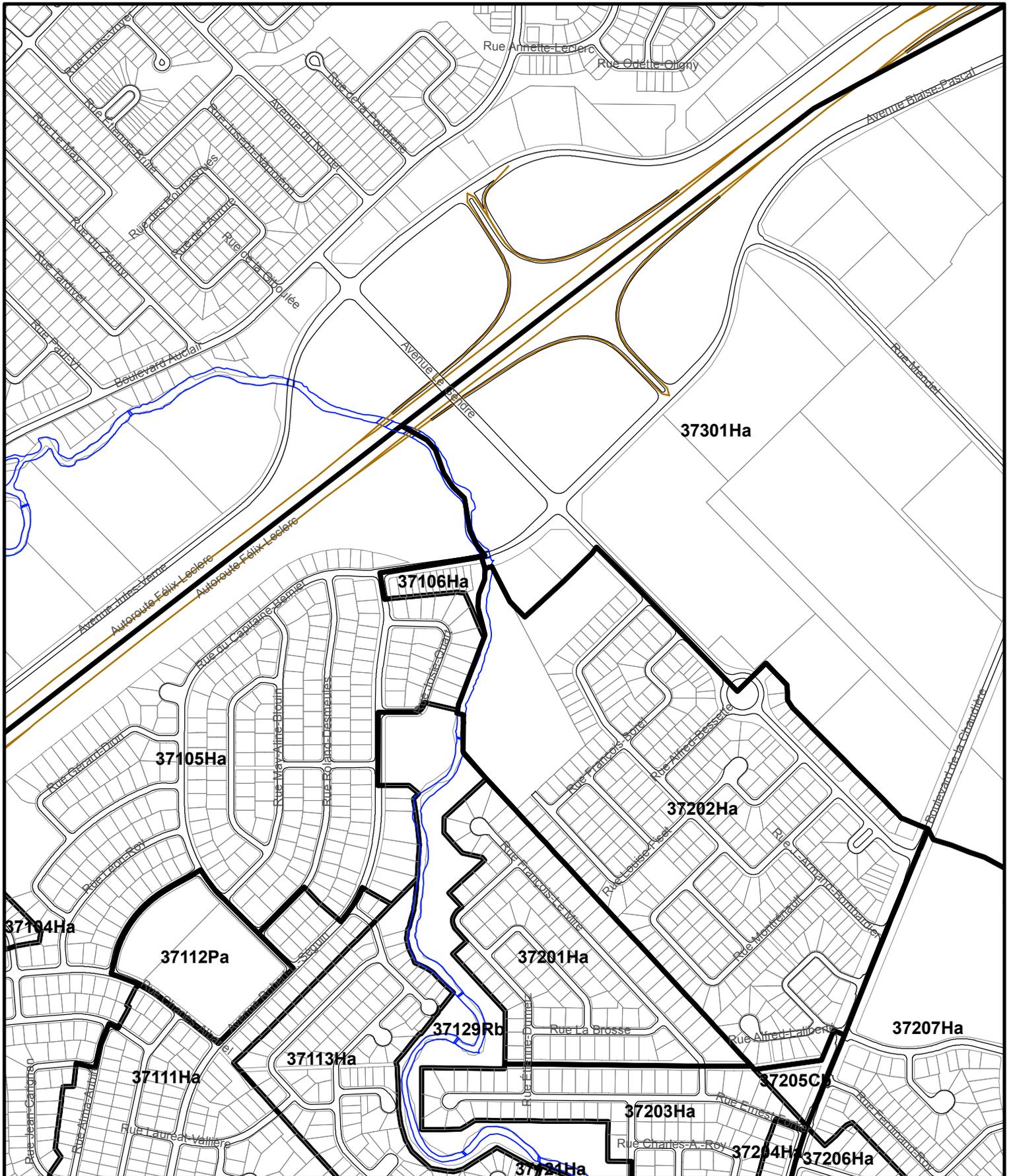
LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT  
DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme*, R.C.A.3V.Q. 4, et ses amendements, est modifiée, au plan numéro CA3Q37Z01, par l'agrandissement de la zone 37202Ha à même une partie de la zone 37301Ha qui est réduite d'autant, le tout, tel qu'illustré au plan numéro RCA3VQ30A01 de l'annexe I du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

*(article 1)*

PLAN NUMÉRO RCA3VQ30A01



**RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE  
SUR L'URBANISME  
ANNEXE I - ZONAGE  
EXTRAIT DU PLAN CA3037Z01**



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

Date du plan :	<u>2010-06-01</u>	3
No du règlement :	<u>R.C.A.3V.Q. 30</u>	No du plan : <u>RCA3VQ30A01</u>
Préparé par :	<u>J.D.</u>	Échelle : <u>1:8 000</u>

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme afin de réduire la zone 37301Ha, sise à l'intérieur du périmètre formé par la rue du Capitaine-Bernier, l'avenue Blaise-Pascal, le boulevard du Versant-Nord et l'avenue Le Gendre, de manière à ce que les lots numéros 1 695 494, 3 703 694 et 3 703 695 du cadastre du Québec soient dorénavant inclus dans la zone 37202Ha.*

*Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.*